

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 30 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, Carole BRAU, François DUMEAU, Bernard DELONG, Raymond VEUX, Laurence SIMON, Christine MÉROT, Odile RAMBAUD

EXCUSEE : Sylvie LEGLISE

ABSENTS : Jean-Noël BOYER, Jean-Paul TROCMET

SECRETAIRE DE SEANCE : François DUMEAU

La lecture du compte rendu de la séance précédente suscite des observations de la part de Madame MEROT, qui demande à ce que soit rectifié en page 2 :

Qu'elle a constaté *dans sa propre classe* que les enfants étaient fatigués.

Madame GARRELIS fait également remarquer qu'elle était favorable au choix des institutrices à savoir : de remplacer la sortie cinéma par un spectacle d'art vivant, contrairement au choix du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Avant de démarrer la séance, monsieur le Maire évoque les différentes difficultés rencontrées durant l'été, notamment des nuisances sonores au château Bouchereau lors de la location de salle pour des mariages tous les samedis. Il a reçu une pétition signée des riverains.

Par ailleurs, il a dû intervenir chez des familles Caudrotaises pour des problèmes d'alcoolisme, et des différends entre voisins, une hospitalisation d'office a dû être nécessaire.

[Rapport Annuel, sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif](#)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, en vertu du décret du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix, la qualité et l'exécution du service de l'assainissement

collectif de notre commune, en précisant à tous les conseillers municipaux qu'il est à leur disposition en mairie.

Diagnostic Energétique-Bâtiments Communaux

Monsieur MATHAT, chargé de mission Energie Collectivités au sein du SIPHEM nous a adressé son rapport sur les améliorations énergétiques possibles sur l'ensemble des bâtiments communaux : le foyer rural, le centre socio culturel, la salle du 3ème Age, l'école, les logements communaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUMEAU, délégué auprès du SIPHEM qui confirme que cette étude fait apparaître une économie d'énergie possible, après différents investissements, notamment la mise en place de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, coût estimés 197 380 € HT. Ces travaux peuvent être subventionnés par la DETR à hauteur de 30% du montant HT des travaux éligibles, soit 47 035 €.

Par ailleurs la nature des travaux réalisés permet l'obtention de certificats d'énergie pouvant nous faire obtenir des primes auprès des artisans effectuant les travaux ou par la vente directe du KWH. Dans cette hypothèse, le montant estimatif de la vente serait de 17 570 €. (9% des investissements « énergie »)

L'étude de l'installation d'une chaufferie collective biomasse et d'un réseau de chaleur a été également faite. Le coût de cet investissement serait de 398 040 € TTC.

Différentes aides financières pourraient être envisagées

de la Région 51 630 €

du Département 99 865 €

de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Fond chaleur) 36 765 €

Pour pouvoir financer ce projet, la commune devra emprunter environ 143 439 € sur 25 ans avec un taux envisagé à 1.75%.

Monsieur JAUSSERAND précise que lors de la préparation du budget 2018, il faudra programmer les frais d'amélioration de nos dépenses d'énergie.

PERSONNEL COMMUNAL

Document unique de prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENGAIGNE, responsable du personnel qui indique au conseil municipal que comme le prévoit la circulaire du 25 juillet 2014 nous avons obligation de mettre en œuvre un document unique de prévention des risques professionnels et psychosociaux du personnel communal.

Cette tâche a été confiée à la société ACPR de Léognan au mois de mai.

Un questionnaire a été diffusé aux agents, le taux de réponse s'est élevé à 92% ce qui a permis d'élaborer une synthèse des risques psychosociaux des agents de la collectivité.

Le niveau des risques pour notre commune est peu élevé.

Cette enquête a été communiquée aux agents ce matin.

Par ailleurs, une étude des mesures préventives à prendre en compte pour éviter tout accident professionnel a été établie et devra faire l'objet d'amélioration dans les mois à venir.

Nominations

Service technique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion signé avec Monsieur LACOSSE Frédéric arrive à terme le 31 Août 2017.

Etant satisfait de ses services, il propose la création d'un poste supplémentaire d'adjoint technique, et de le nommer stagiaire à temps complet dès le 1^{er} septembre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur LACOSSE Stagiaire à temps complet, en tant qu'adjoint technique au 1^{er} septembre 2017.

Service administratif

Monsieur le Maire précise que chaque année il a la possibilité d'effectuer une demande de promotion interne pour les agents de la collectivité qui remplissent certaines conditions pour être promus.

Etant satisfait du travail effectué par Madame JIMENEZ Elisabeth et selon son souhait, il a émis un avis favorable à sa nomination en tant que rédacteur territorial auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a donné son accord le 28 juin 2017.

Monsieur le Maire propose donc de nommer Madame JIMENEZ Elisabeth au 1^{er} octobre 2017 en tant que Rédacteur Territorial à temps complet, de supprimer son poste actuel d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe, au 30 septembre et de faire la création de son nouveau poste de Rédacteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet au 1^{er} octobre 2017, et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe.

Aménagement de la rue des Ecoles, rue de la gare et RD 1113

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 26 juillet dernier.

Deux entreprises ont remis une offre, qui ont été déclarées complètes.

Il s'agit de l'entreprise EUROVIA et de l'entreprise LPF TP. Conformément à l'article 4 du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager une négociation avec toutes les entreprises. Pour cela un mail leur a été envoyé le 26 juillet leur demandant une nouvelle proposition pour le 1er Août à 12H.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis à nouveau le 16 août pour l'ouverture des plis ont présenté les offres suivantes :

EUROVIA 296 400 € TTC LPF TP 300 337.08 €

L'entreprise EUROVIA a donc été définitivement retenue.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, monsieur le Maire, à signer le marché avec la Société EUROVIA pour un montant de travaux de 296 400 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu de la Sous-Préfecture l'arrêté attributif de la DETR 2017 pour un montant de subvention de 84 776.65 € pour la partie RD 1113 ainsi qu'un arrêté de 4 649.93 € pour la partie rue des écoles et rue de la gare.

Il restera donc à la charge de la commune environ 80 000 €.

Les travaux devraient démarrer pour les vacances de la Toussaint pour 9 semaines environ pour la rue des écoles et la rue de la gare.

Les travaux de la RD 1113 sont prévus pour janvier 2018.

PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et Espaces publics)

Monsieur le Préfet nous a rappelé l'obligation des établissements recevant du public de s'inscrire dans une démarche de mise en accessibilité qui impose le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé du patrimoine des collectivités.

De plus une loi du 11 février 2005 indique qu'en ce qui concerne la voirie et les espaces publics le législateur a imposé la mise en place d'un PAVE dans les communes de plus de 1000 habitants. Pour cela une commission composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, devra être créée.

Ce plan fixe notamment les dispositions devant rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune et il devra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur NETTE, Monsieur DUMEAU et Madame MEROT sont favorables à participer à cette commission et feront appel à des membres en dehors du Conseil Municipal. Ils proposent donc de contacter la maison de retraite les Acacias, l'association SUDGIMAD, l'Ecole, et le club Joyeux Automne.

Contrat Espaces Verts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de fin de contrat avec la société Duo Multi Services qui entretient les espaces verts de la commune, soit le 31 décembre 2017.

Du fait que nous avons quatre agents techniques, il semble opportun de leur attribuer ces tâches et donc de ne pas renouveler ce contrat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, est favorable, au non renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise Duo Multi Services.

Faucardage

Monsieur NETTE informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'état de nos bords de route, l'entreprise GIRALT avec laquelle nous avons signé un contrat de trois passages pour 2017, n'a plus qu'un seul passage à faire. Si on lui fait faire le troisième passage maintenant, nous serons bien embêtés d'ici la fin de l'année car l'herbe va repousser.

Monsieur le Maire propose donc qu'un employé communal faucarde maintenant et à chaque fois que cela sera nécessaire entre les passages de l'entreprise GIRALT.

Association Trans musicale

Cette association loi 1901 de Saint Hilaire de la Noaille cherche à s'associer avec d'autres associations et membres bénévoles pour l'organisation de manifestations musicales, théâtre, spectacle d'art vivant. Il demande éventuellement le prêt d'une salle et la participation aux frais de repas des artistes.

Une soirée musicale est prévue le 18 mars 2018 à Gironde sur Dropt.

L'association des Parents d'élèves ainsi que le club du joyeux automne pourraient être contactés.

Aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le Président et le Trésorier de l'association « Le Cercle Industriel et Agricole » qui lui ont remis un chèque de 46 968.96 € de don, suite à la dissolution et la vente du bien immobilier de leur association.

Toutefois, celui-ci devra être affecté pour un investissement en faveur de la jeunesse communale.

Par conséquent, Monsieur le Maire a étudié un projet d'aire de jeux sur le terrain jouxtant les écoles maternelles qui profiterait aux enfants de la commune et aux enfants scolarisés à Caudrot.

Des devis sont en cours. Des subventions sont possibles auprès du Département de l'ordre de 40, à 25 %.

Une piste de skateboard pourrait également voir le jour sur le terrain du « castéra ».

Equipement ECOLE

Un nouveau Tableau Numérique a été commandé pour la classe des CM1/CM2 ainsi qu'un vidéo projecteur pour un deuxième TBI.

Les rideaux des classes primaires viennent d'être remplacés.

Une vidéo surveillance va être installée à l'entrée du Périscolaire afin d'en filtrer l'accès.

Halte-garderie Itinérante

La CDC du Réolais recherche une commune qui pourrait l'accueillir une matinée par semaine.

Monsieur le Maire a donc proposé une salle, estimant que cela offrira un service supplémentaire à nos administrés.

Un projet de convention d'occupation de salle sera établi. Le Centre socio culturel leur sera proposé le vendredi matin, sachant que ce service ne fonctionne pas durant 6 semaines par an, en raison de la fermeture pour congés du multi-accueil.

Vente hangar rue de la tuilerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau rendez-vous a été pris pour le 19 septembre pour la signature d'un compromis de vente en l'étude de Maître RASSAT à Langon.

QUESTIONS DIVERSES :

Animations

Une soirée Disco est prévue le samedi 18 novembre au foyer rural avec un repas qui sera servi par un traiteur.

Un repas des aînés est prévu le samedi 16 décembre 2017 au foyer rural.

Le traiteur de ce repas sera Monsieur DUPOUY, qui a fourni une proposition de menu, les élus choisiront les plats retenus.

Le groupe BATIDA composé de danseurs brésiliens animera le repas et l'après-midi.

La marche rose organisée afin de promouvoir l'information sur le dépistage gratuit du cancer du sein aura lieu cette année le dimanche 8 octobre.

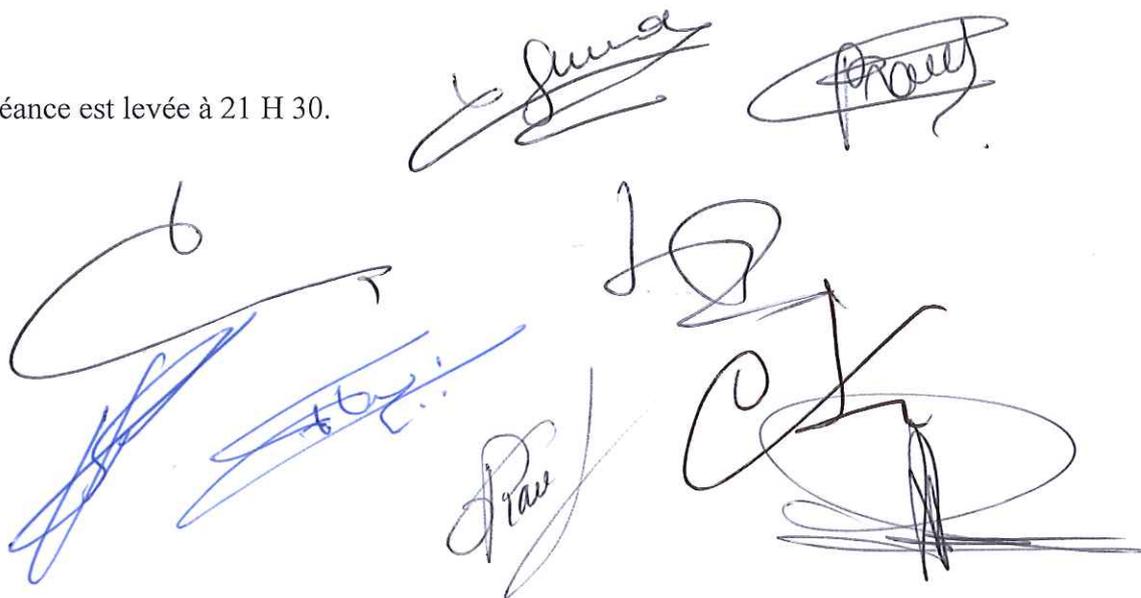
Parcours de 6.5 km avec une arrivée à 11 h 30 à Saint Pardon De Conques, les caudrotais partiront cette année encadrés par Monsieur RECLUS. Les marcheurs de plusieurs communes joindront les Caudrotais au Foyer rural pour partir ensemble : Saint-André-du-Bois, les Esseintes, Gironde Sur Dropt, Sainte foy la longue

Madame RAMBAUD indique que l'attribution de la compétence lecture publique au sein de la CDC du Réolais doit être délibérée par les cinq nouvelles communes.

A terme si la commune de Caudrot est favorable à l'attribution de cette compétence, notre bibliothèque passerait sous l'égide de la CDC du Réolais.

Monsieur le Maire y est favorable.

La séance est levée à 21 H 30.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the page. Some are clearly legible, such as 'J. Jura' and 'F. Rouy', while others are more stylized or scribbled.